

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2365

présenté par
M. Ben Cheikh, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,
M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi,
M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu,
M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	5 500 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	5 500 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	5 500 000	5 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli - Cet amendement vise à augmenter la contribution de la France aux actions de prévention et de maintien de la paix menées par le Secrétariat des Nations unies, en augmentant les fonds alloués à l'action 4 du programme 105 de 5 500 000 €.

Dans un monde marqué par le retour de conflits armés en Europe et de nouveaux conflits dans le reste du monde (Ukraine, Azerbaïdjan, Proche-Orient, Afrique de l'Ouest), le rapporteur juge que la France doit pouvoir augmenter sa capacité de contributions aux organisations internationales.

Ces contributions permettent de renforcer l'engagement de la France dans les domaines du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale ainsi que de conforter la présence et l'influence de notre pays dans les organisations internationales.

Cet amendement propose donc d'augmenter de 5 500 000 € les crédits (en AE et CP) alloués à l'action 04 « Contributions internationales » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » et réduit d'un montant correspondant de 5 500 000 € l'action 05 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

Il convient de rappeler que l'ensemble de ces programmes sont jugés comme sous-dotés par le rapporteur, et qu'il conviendrait plutôt de procéder à une augmentation des crédits des différents programmes de cette mission. C'est pourquoi le rapporteur appelle le Gouvernement à lever le gage.